

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 41 (1896)  
**Heft:** 4

**Vereinsnachrichten:** Invitation à la jouissance du fonds Herzog

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

On peut en juger par l'indication, même très sommaire, des matières contenues dans ce quatrième volume. Il est consacré aux mesures à prendre en pays conquis en vue de garantir les territoires occupés de toutes espèces de dangers, de rétablir l'ordre, d'organiser, par une entente avec les autorités civiles des localités, tous les services et d'en assurer la marche régulière dans les places occupées, d'utiliser sans gaspillage ni déprédations toutes les ressources de la région, en conciliant autant que possible les intérêts de l'armée avec ceux des habitants et les droits de l'humanité.

Ce que ces mesures comportent de détails multiples est inimaginable. Il faut avoir lu le livre du général Pierron pour s'en faire une idée. Les commandants d'étape ou de place, les gouverneurs de provinces ou de territoires soit annexés soit définitivement conquis, les gouverneurs de colonies, etc., ont des devoirs tellement variés à remplir qu'on se demande comment ils peuvent suffire à une tâche si lourde et si complexe.

Le général Pierron en trace le programme de façon claire, méthodique et donne, avec exemples historiques à l'appui, les moyens de résoudre toutes les difficultés ; de telle sorte que tout gouverneur, etc., ayant ce livre sous les yeux, est sûr d'abord de ne rien oublier et ensuite de se tirer d'affaire en toutes circonstances.

L'ouvrage, dans son ensemble, est volumineux, c'est vrai, mais il peut remplacer, pour un général, pour un chef d'état-major, etc., une grosse et encombrante bibliothèque. (Spectateur militaire.)

*Argos. Bibliographie universelle des armées de terre et de mer, avec table analytique.*  
Rome. Via de Pastini 127. 20 fr. par an.

Cet excellent indicateur bibliographique militaire de tous les pays du monde se publie en français et donne un résumé soit des journaux et revues, soit des ouvrages qu'on lui envoie. Nous apprenons entr'autres par ses dernières livraisons qu'il a été déjà publié des documents abyssins très instructifs sur la guerre actuelle de l'Erytrée, mais en russe, dans diverses revues politiques et militaires de Russie. Nos compliments à l'Argos.

### **Invitation à la jouissance du fonds Herzog.**

A teneur du règlement sur l'emploi des intérêts du fonds Herzog publié dans le n° 5 de 1895 de notre *Zeitschrift*, la Commission est à même, pour l'exercice 1896, d'affecter une somme de 500 fr. comme subsides aux officiers d'artillerie qui voudraient assister à des manœuvres d'armées étrangères. En conséquence, MM. les honorés camarades qui auraient l'intention d'effectuer un tel voyage, en comptant sur tout ou partie du subside, sont amicalement priés de s'annoncer au soussigné avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Comme condition, il est aussi fixé pour cette année que le subside sera payé après remise d'un rapport au Département militaire suisse, à publier éventuellement dans le « *Schweizerischen Zeitschrift für Artillerie und Genie* ». *Au nom de la Commission du Fonds Herzog*, BLUNTSCHLI, colonel.

Zurich, 5 avril 1896.